



LES IMPLICATIONS DE LA REFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES II

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

1



Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Les PME forment l'épine dorsale de notre économie
- ✚ Elles dépassent les 300'000 unités en Suisse

Réforme des entreprises II

Les implications

- Elles emploient 2/3 de la population active
- Plus de 2 millions d'emplois à plein temps dépendent des PME, soit 3 millions d'emplois à temps partiel

- ✚ Le canton du Valais en novembre 2007 introduit les mesures de la loi fédérale, avec effet au 1^{er} janvier 2007.



Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Le canton du Valais est donc le 1^{er} canton romand à avoir adapté sa législation au projet de loi fédérale qui a été voté par le peuple le 24 février 2008.



Réforme des entreprises II Les implications

Buts du canton du Valais :

- assurer la pérennité des PME – attirer de nouvelles PME ;
- créer des conditions favorables à la création de places de travail pour des jeunes en Valais.

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

6



Réforme des entreprises II

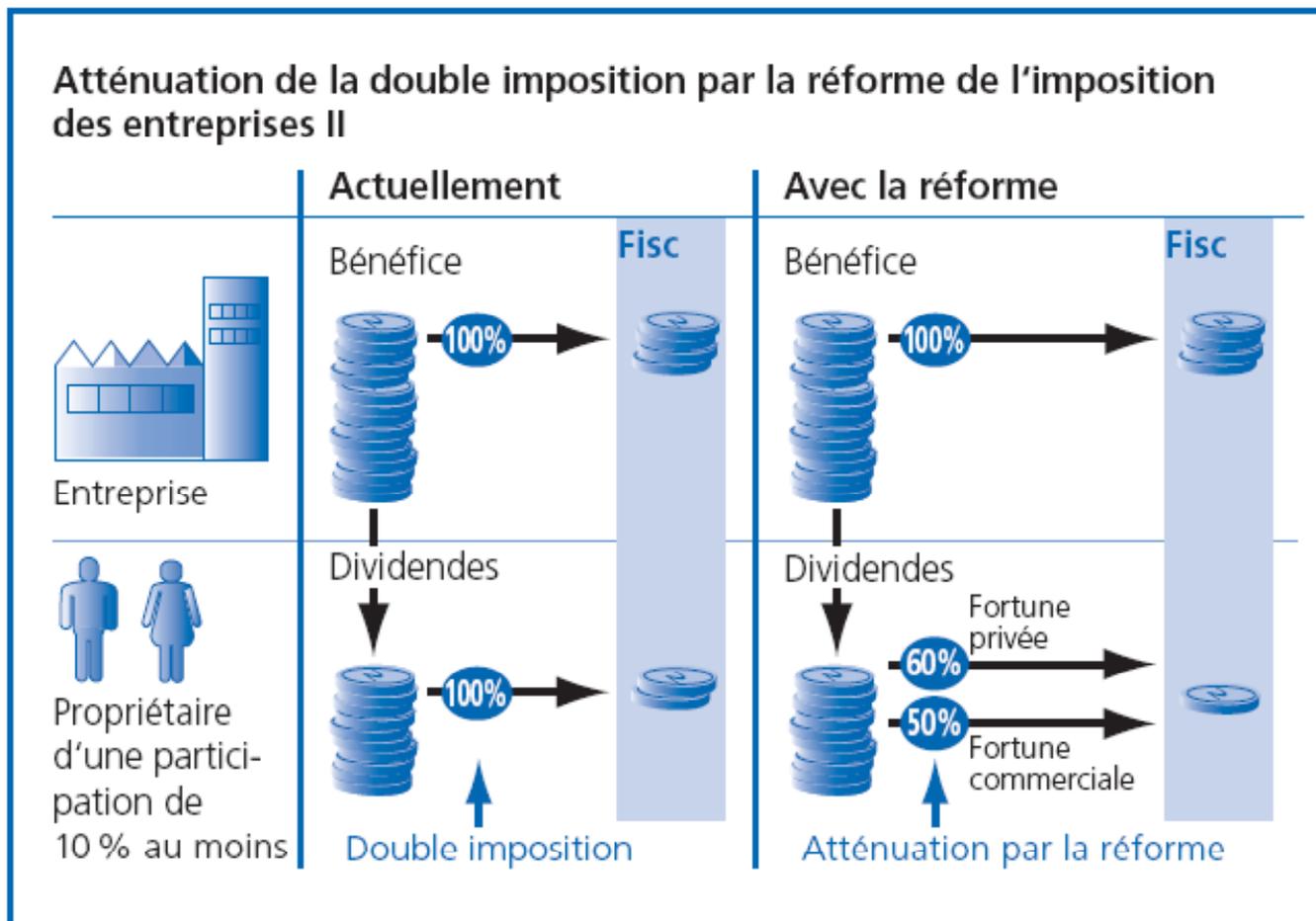
Les principaux buts de cette réforme sont :

- + Une atténuation de la charge fiscale, grevant les bénéfices *distribués* par les entreprises
- + Cette diminution renforce, entre autre, la propension à investir.



Réforme des entreprises II

Les principaux éléments de cette réforme sont : (suite)





Réforme des entreprises II

Les principaux éléments de cette réforme sont : (suite)

- ✚ Une suppression d'un désavantage comparatif de taille, la Suisse passera du 28^{ème} rang, sur 30, ce qui, pour un élève qui souhaite être dans les premiers de classe, n'est pas un résultat exceptionnel, au 8^{ème} rang.

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

9



Réforme des entreprises II

Les principaux éléments de cette réforme sont : (suite)

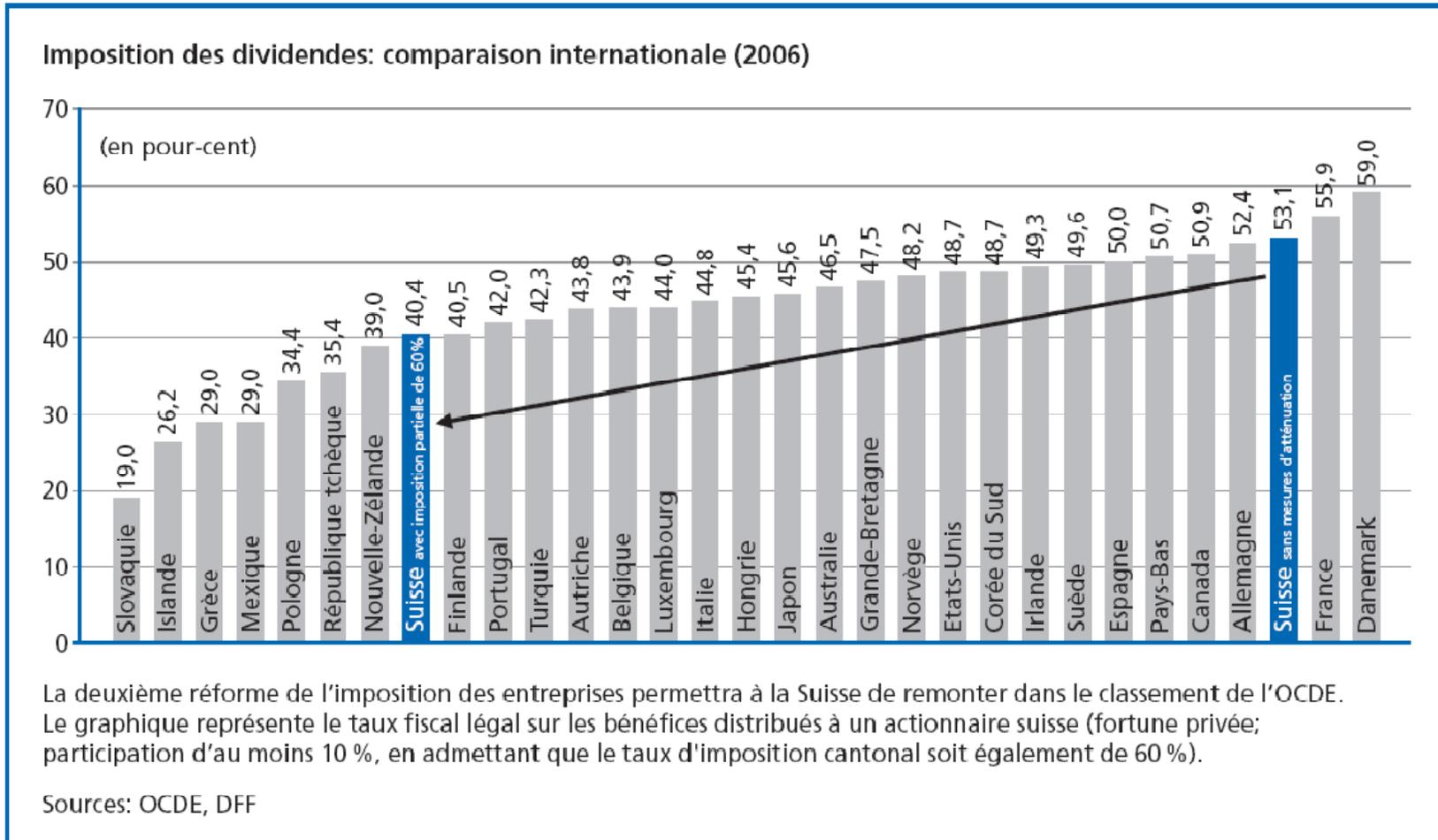
- + Ce désavantage comparatif est donc un réel point faible de notre fiscalité
- + Je signale que le 8ème rang envisagé dépendra toutefois des règlementations cantonales.

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

10



L'imposition des dividendes en comparaison internationale





Réforme des entreprises II

Les principaux éléments de cette réforme sont : (suite)

- ✚ La réforme est donc modérée et supportable financièrement, elle évite des mesures radicales puisqu'elle ne supprime pas la double imposition, mais l'atténue.



Réforme des entreprises II

Les principaux éléments de cette réforme sont : (suite)

- ✚ Les cantons demeurent libres pour toute mesure fondamentale, la plus importante celle de fixer le taux d'imposition.

Nouvelles dispositions en faveur des entreprises de personnes (RI, SNC)

Réforme des entreprises II

Les implications

- + Imposition du bénéfice de liquidation seulement lors de la vente de l'immeuble.

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Report de l'imposition des réserves latentes lors du transfert de la fortune commerciale dans la fortune privée, lors de la vente de l'immeuble

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ L'affermage d'une exploitation commerciale n'est considéré comme un transfert dans la fortune privée qu'à la demande du contribuable

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ En cas de partage successoral, imposition des réserves latentes différée jusqu'à la réalisation ultérieure même si un seul héritier poursuit l'exploitation

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Introduction du principe de l'apport de capital, donc fin de la cessation de la violation du principe de l'imposition selon la capacité contributive

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ En cas de liquidation, l'agio ne sera plus considérée comme une réserve imposable mais son remboursement assimilé à du capital exonéré

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Dès liquidation d'une entreprise de personnes à partir de 55 ans révolu, le bénéfice de liquidation peut être compensé par des rachats effectifs ou fictifs de prévoyance professionnelle

Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ Le législateur assimile donc clairement la liquidation d'une entreprise de personnes à une prestation en capital de la prévoyance professionnelle donc une imposition au taux d'une rente.



Réforme des entreprises II

Les implications

- ✚ La réduction pour participation ou la réduction holding sera admise dès la détention de 10% du capital au lieu de 20% comme actuellement ou de 1 million de valeur vénale de la participation au lieu de 2 millions comme actuellement.

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

23

Conclusion :

1. La fiscalité n'est pas le seul élément pour les PME ayant un impact important sur le développement économique

Réforme des entreprises II Les implications

Conclusion :

2. Les PME attendent en plus des procédures d'allégement des travaux administratifs.

3. Les PME espèrent des encouragements ciblés en faveur des entreprises formatrices.

Réforme des entreprises II

Les implications

4. Les PME espèrent des aides pour l'accès au marché extérieur.

Critères de localisation d'une PME

Une étude menée par un étudiant de la Hes-SO donne dans l'ordre les critères suivants :

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

28

Réforme des entreprises II Les implications

1. Conditions fiscales
2. Qualification des managers
3. Qualité de vie

4. Positionnement géographique

5. Aide des autorités (permis de travail, fiscalité, autorisation de construire)

6. Écoles internationales

7. Flexibilité des employés

8. Niveau d'éducation général

9. Fiscalité des personnes physiques

10. Image du pays



Merci de votre attention

Je répons volontiers à vos questions

prof Maurice Tornay
expert fiscal diplômé
HES-SO Valais

33